

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 30 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 14 — »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Les journaux espagnols prétendent que le gouvernement de l'Empereur a demandé au cabinet de Madrid le rappel du général Prim. Cette nouvelle est entièrement controuvée. Le gouvernement de l'Empereur s'est borné à désapprouver la convention conclue avec le général mexicain Doblado par le général Prim, et acceptée ensuite par les plénipotentiaires des puissances alliées, parce que cette convention lui a semblé contraire à la dignité de la France.

En conséquence, M. de Saligny a été seul chargé des pleins pouvoirs politiques dont le vice-amiral Jurien de la Gravière était revêtu, et cet officier général a reçu l'ordre de reprendre simplement le commandement de la division navale.

Nous lisons dans la *Correspondance Havas* :

Le général comte de Lorencez, après avoir débarqué dans la journée du 6, a reçu une députation des principaux habitants de Vera-Cruz, et, dans une allocution chaleureuse, il leur a exposé les idées de la France. Son discours a produit un excellent effet. Dans la matinée du 8, M. le chef d'escadron d'état-major Lacroix, aide-de-camp du général de Lorencez, accompagné de M. le capitaine d'état-major Castex, est parti pour le camp de Tehuacan, chargé d'une mission particulière auprès du vice-amiral Jurien de la Gravière.

Le *Pays* croit savoir que les dernières instructions envoyées à notre ministre au Mexique lui enjoignent d'agir avec vigueur et de ne signer aucun traité, si ce n'est dans la capitale même de la République. Selon toutes probabilités, les autres puissances auront donné des instructions pareilles à leurs représentants.

On mande de Madrid, le 1^{er} avril :

On assure que le cabinet des Tuileries a en-

voyé à ses alliés dans l'intervention au Mexique une note qui désapprouve les préliminaires arrêtés à Soledad entre les généraux Prim et Doblado et approuvés ensuite par les autres plénipotentiaires alliés. Le gouvernement français, entre autres arguments, indiquerait qu'il croit peu à la sincérité du gouvernement mexicain. On assure que l'Espagne partage l'opinion du cabinet français.

Cadix, 2 avril. — Les conférences entre les plénipotentiaires alliés et mexicains ont commencé le 6 mars.

Les nouvelles de la Vera-Cruz du 7 mars portent que cette ville était gardée par 300 marins alliés, et les Anglais qui, à l'exception de deux compagnies, avaient été rembarqués pour l'Angleterre. — Havas.

Athènes, 28 mars. — Des échauffourées, d'une nature exclusivement militaire, ont éclaté dans les îles Maxos et Sautoria. Ces mouvements ont avorté et les chefs se sont réfugiés aux îles Ionniennes.

La session des chambres grecques sera close le 31 mars. La chambre soutient le gouvernement et a voté à l'unanimité un crédit d'un million de drachmes pour couvrir les dépenses nécessitées par la révolte de Nauplie.

Depuis la dernière proposition d'amnistie les révoltés de Nauplie se sont divisés en deux camps : les uns se sont emparés du fort supérieur qui domine la place (probablement la citadelle).

Les autres tiennent la ville, l'arsenal, le dépôt des approvisionnements et le fort inférieur.

Grivas, chef des révoltés, a décidé de ne pas se contenter d'une amnistie large, mais il veut l'oubli général et sans réserve pour tous les faits survenus depuis le 12 février, de manière à couvrir toutes les personnes compromises, à quelque degré que ce soit. — Le gouvernement n'a pas consenti à de pareilles exigences.

Avant-hier, malgré la trêve et croyant surprendre les royaux, les révoltés ont tiré sur le camp, avec toutes leurs batteries.

Le gouvernement prend des mesures extrêmes pour mettre fin à la révolte. — Havas.

Constantinople, 25 mars. — Hier soir, le rapport de Fuad pacha au sultan sur la situation financière de l'empire et les mesures à prendre pour rétablir l'équilibre des budgets a été publié et a causé la plus heureuse satisfaction. Les retombées y dépassent les dépenses de 22 millions e-demi de francs. Cette satisfaction s'est encore accrue par la nouvelle que l'émission de l'emprunt turc à Londres s'était faite dans les conditions les plus favorables. L'enquête sur la rencontre qui a eu lieu dans la mer de Marmara, dans la nuit du 20 mars entre la *Laconia* et la *Colchide* est commencée, et il en résulte déjà que les torts sont du côté du vapeur anglais. On dit qu'il y aura procès au civil et au criminel. Une dépêche télégraphique de Mostar, 21 mars, annonce que près de la tour Luca à Zubli, les Albanais ont battu le reste des insurgés et qu'Omer pacha y a fait construire un mur d'enceinte, tours et blockhaus pour être maître du pays. Le serdar-Ekrom, nommé mudir de Souterina, Luca Vucalovich qui a accepté et pacifié cette contrée, Omer pacha et le prince Nicolas sont à peu près d'accord. Le 16, il y a eu un grand banquet italien au théâtre Naum en l'honneur de Garibaldi. — Havas.

Voici, d'après le *Journal de Rome*, l'allocution prononcée par le Pape lors de la canonisation, dans l'église de la Minerva, de trois martyrs du Japon :

Rien certainement ne pouvait être plus agréable à mon cœur que la cérémonie dont nous sommes témoins, et qui augmente le nombre des serviteurs de Dieu et des saints qui, en se multipliant, ne cessent d'intercéder pour nous et nous

FUUILLETON

L'ONCLE BENOIT.

(Suite et fin.)

Enveloppé dans un nuage odoriférant, Rupert humait les parfums de la plante américaine, sans trop se presser, cette fois, de communiquer ses réflexions.

— Pur havane, et du meilleur ! s'écria-t-il enfin comme s'il n'avait eu que ce sujet de méditation à creuser. Puis, se ravisant tout à coup : — Comment, ce niais a vécu deux ans ici, il avait le gibier à portée, et il n'a pas su le prendre ! En voilà une sévère ! Cet homme-là est jugé et condamné sans rémission.

— Ses idées différaient de celles de votre oncle sur des points importants, et en loyal garçon qu'il était...

— Loyal ! interrompit le commis en nouveauté, allons donc, mon vieux ! auprès d'un oncle à héritage, il s'agit moins de loyauté que d'adresse ! L'oncle à héritage avait raison tant qu'il était de ce monde, et qu'il avait le droit de faire de mon benévole cousin un capitaliste ou un gouex. Le contraire en quoi que ce fût, était un acte de démence, une sorte de suicide, un outrage à l'esprit du temps ! Hilaire avait ici tous les avantages sur moi, et il n'a pas su en profiter. Je regrette de n'avoir pas été appelé à montrer, à sa place, mon savoir-faire dans l'intimité de notre parent. Ah ! je soigne mes intérêts un peu mieux que cet innocent cousin qui laisse échapper une proie si belle ! Il est dans la misère, dis-tu ? Fort bien ! cela rentre dans le système des expiations ex-

posé par je ne sais plus quel philosophe. Les expiations, mon cher, je ne connais que ça ! et comme dit le poète :

Laissons passer la justice de Dieu !

— Je ne me suis peut-être pas suffisamment expliqué, reprit l'homme de confiance M. Hilaire à sept enfants ; et je crois vous avoir fait comprendre que si M. Benoit avait eu le temps de revenir sur son testament, il eût divisé sa fortune en deux parts égales.

— A-t-il, oui ou non, mis ce désir par écrit ?

— Signe de tête négatif.

— Suffit, Hilaire n'aura rien, rien que les bénédictions du Ciel promises aux familles nombreuses.

— Oh ! monsieur ! mon maître a parlé, je vous assure, et vous ne voudriez pas...

— Je ne veux qu'une chose, user de mes droits et n'en rien céder. D'ailleurs, le bonhomme a-t-il réellement parlé ! Ne serait-ce pas plutôt certaine récompense promise par un intéressé qui, en ce moment, tromperait la mémoire d'un vieux serviteur ? Ah ! ah ! l'ancien, deviné, poise à jour ! Comment ! un geste tragique ! de l'indignation ! Docteur, Breton impétueux ! le témoignage est certifié conforme, et tout ce qu'il y a au monde de plus authentique. Mais enfin, l'oncle Benoit n'a rien écrit de ce que tu viens de me raconter, et l'eussé-je entendu moi-même nommer Hilaire et répéter dix fois Codicille ! codicille ! qu'il n'en serait ni plus ni moins, la légalité devant gouverner toute chose !

— Vous vous laisserez attendrir en faveur de votre cousin et de ses enfants, reprit Richard d'un ton plus animé que respectueux. Interrogez notre recteur, et vous l'entendrez confirmer ce que j'ai dit sur le projet qu'a-

vait M. Benoit de partager sa fortune entre ses deux neveux. S'il vous paraît trop dur de sacrifier à l'héritier naturel de celui que nous pleurons la moitié d'une succession aussi importante, du moins vous chercherez à le mettre, ainsi que sa famille, à l'abri du besoin. Un quart de ce qui doit vous appartenir ! un huitième seulement.

— Non, rien, rien, pas une obole ! répliqua Rupert en frappant du pied. Je ne veux pas que l'on s'imagine, en voyant une générosité aussi extravagante, que le testament est irrégulier, et que j'ai quelque intérêt à donner un gâteau de miel au fils de la sœur de M. Benoit. Et puis, à quoi se monte cet héritage pour en faire tant de bruit ? Sa plus grande valeur est dans quelque entreprise financière et de faire un mariage brillant. Ces comtesses, vois-tu, c'est dédaigneux à n'y pas croire tant que les écus ne font pas suffisamment pencher la balance dans un des plateaux de laquelle elles ont mis un sot écusson. Pour les fasciner, c'est trop peu encore que la fortune qui m'arrive, et j'aurai besoin de la doubler avant de songer à rien entreprendre de sérieux. Il faut un million ! Avec un million, je leur prouverai que l'antiquité de ma race remonte au déluge, et que mes ancêtres avaient dans l'arche une place d'honneur.

Le havane brûlait les doigts de Rupert ; il était temps d'en finir.

— Maintenant, à la ville, chez le notaire ! et à fond de train !

La voiture fut bientôt prête à partir. Une fois en route et assez loin de Penancoat, l'héritier s'aperçut que ses bagages étaient toujours dans la voi-

obtiennent, desideratam propitiationis abundantiam, l'abondance de miséricorde nécessaire pour défendre les droits de la justice; l'abondance de miséricorde nécessaire pour obtenir la conversion des égarés et des apostats; l'abondance de miséricorde nécessaire pour soutenir avec fermeté et résignation la guerre et les souffrances, et pour assister ensuite aux triomphes de la paix. Oui, il est consolant pour nous de penser que, dans la solennité que nous aurons à célébrer prochainement, nous serons environnés d'âmes d'élite, du collège des cardinaux et des évêques nos frères. Ce sera un beau spectacle de voir le pasteur suprême entouré des autres pasteurs qui ont soutenu unanimement les droits de ce St-Siège, et ont allégé par leurs consolantes paroles notre profonde douleur.

Il est à propos ici de mentionner une lettre que nous avons reçue, il y a à peine quarante-huit heures, d'une grande ville de l'Italie, ou pour mieux dire de la capitale de la Lombardie. Cette lettre a été adressée par un ecclésiastique qui s'intitule chanoine, et il y est dit: « Prenez bien garde que dans la prochaine réunion des évêques à Rome on ne déclare comme dogme de foi le pouvoir temporel. » Si ce pauvre prêtre, que nous aimerions mieux appeler bon prêtre, était présent ici, nous voudrions lui dire, comme nous le disons à vous qui y êtes présents: Soyez certain que le Saint-Siège ne soutient pas comme dogme de foi le pouvoir temporel, mais il déclare que le pouvoir temporel est nécessaire et indispensable, tant que durera cet ordre établi par la Providence, pour soutenir l'indépendance du pouvoir spirituel. Nous voudrions lui dire: Contemplez-vous dans les très-saints martyrs qui n'ont pas craint de donner et qui ont donné leur sang et leur vie pour la défense de l'Eglise. Nous voudrions lui dire: Puisque vous avez tant d'empressément à manifester vos craintes, que vous les avez mises sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ, entendez sa voix qui vous enjoint, à vous et au chapitre dont vous faites partie, d'écouter votre pasteur immédiat, et de mettre en pratique non-seulement ses ordres, mais encore ses conseils; si vous, avec vos collègues, vous n'obéissez pas, vous et eux serez misérablement perdus. Nous voudrions lui dire: recommandez-vous aux très-saints martyrs qui ont tout perdu pour ne pas perdre Dieu.

D'un royaume qui nous est voisin, nous recevons des écrits signés par quelques ecclésiastiques où l'on nous adresse l'insinuation hypocrite de renoncer au pouvoir temporel qui, pour eux, ou pour mieux dire pour ceux qui les conseillent, est très-incommode et fait obstacle à la consommation de leurs desseins anti-chrétiens et anti-sociaux. Mais, en même temps, nous recevons des lettres, signées aussi par des ecclésiastiques, qui sont empreintes d'un attachement respectueux pour le Saint-Siège; il résulte de ces lettres que ce gouvernement, ou ses représentants ou émissaires, envoient des formules imprimées, que nous avons vues et lues, en persuadant à

quelques prêtres ou clercs misérables de les signer, dans le double but de faire croire que le clergé soutient l'absurde principe de l'incompatibilité du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel, et de séparer le clergé inférieur de ses propres évêques, dont l'admirable concorde, dans ces moments, a fait l'étonnement du monde entier.

Les bons ecclésiastiques qui nous écrivent nous prient de ne pas ajouter foi aux aberrations de ce petit nombre d'individus égarés, dont quelques uns ont été surpris et d'autres induits par la crainte à donner leur signature. Que le Saint-Siège soit persuadé, ajoutent ces bons prêtres, que leurs convictions sont telles, qu'elles n'admettent aucun doute sur la nécessité du pouvoir temporel. Ils nous invitent en conséquence à pardonner aux aveugles qui ne savent pas ce qu'ils font; et nous, nous ajoutons que ces aveugles, guidés eux aussi par d'autres aveugles, tomberont dans cet abîme d'où il est presque impossible de jamais sortir.

Tâchons, de notre côté, que les menées tendantes à séparer les pasteurs du troupeau n'atteignent pas leur but; que les saints martyrs nous l'obtiennent du Seigneur, et qu'il nous accorde, par leur intercession, de pouvoir soutenir avec courage et avec force les combats à venir. Que la très-sainte Vierge, aux auspices tout-puissants de laquelle nous avons dû de rester sains et saufs jusqu'à ce moment, daigne nous continuer sa protection, et qu'elle nous inspire une résignation parfaite à la divine volonté, pour que, de même qu'elle a prononcé le *Fiat* attendu par les générations humaines: *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*, nous puissions de la même façon, animés par elle, dire aussi au Seigneur: *Ecce servi tui, fiat nobis secundum voluntatem tuam*.

Après cela, il ne nous reste plus qu'à prier le Seigneur qu'il veuille faire descendre sur nous tous sa bénédiction, qu'elle descende sur la compagnie qui a produit tant de héros pour le ciel et tant de défenseurs à l'Eglise, et qu'elle lui donne la force pour maintenir l'observance régulière, les préceptes exemplaires de la vie, malgré tant de luttes. Que cette bénédiction donne l'intelligence à notre pauvre esprit, et qu'elle communique la force à ce pauvre bras! Que cette bénédiction soulage et protège tous ceux qui travaillent à soutenir le vaisseau de l'Eglise ballotté par les flots, pour que leurs voix ne soient pas couvertes par le bruit de la tempête qui s'est déchaînée! Que cette bénédiction serve en dernier lieu à ranimer tous les bons et à convertir les méchants!

FAITS DIVERS.

Le Corps-Législatif a continué mercredi dans ses bureaux à procéder à la nomination des membres de la commission du budget. Dans la réunion de la veille, MM. de Flauvigny et Schneider, ap-

partenant au même bureau, ont été seuls nommés. — Havas.

Nous apprenons que la frégate à vapeur l'Impératrice-Eugénie, la corvette à vapeur le Primauget et le transport à vapeur le Rhin ont mouillé le 21 février sur rade à Singapour, venant de Saigon et se rendant en France. A leur départ de la Cochinchine, la situation du pays était toujours satisfaisante.

CACHEMIRE DES INDES. — Il n'y a plus de différence entre Paris et la province, les habitudes et la toilette des femmes sont de même ordre: le goût même, le fameux goût parisien est devenu le goût de toute la France.

Aussi, maintenant, tout le monde a ou veut avoir un cachemire de l'Inde; et il faut bien l'acheter à Paris, où est le centre de la consommation européenne, où afflue directement la production toute entière de l'Inde, et où, par conséquent, se concentre l'achat de première main.

Le voyage n'est pas nécessaire, la COMPAGNIE DES INDES (80, rue Richelieu à Paris), envoie sur simple demande des collections considérables de cachemires et de dentelles; elle a toujours grand soin d'expédier les genres les plus élégants et les plus nouveaux, les produits les plus heureux de ses trois fabriques de dentelles.

Il ne saurait, du reste, en être autrement; car, cela est bien entendu, la province apprécie absolument comme Paris: les communications faciles, les expositions la maintiennent au courant.

Quant à la valeur des marchandises, la COMPAGNIE DES INDES présente aussi toute sécurité à l'acheteur, puisque ses prix sont rigoureusement fixes et toujours marqués en chiffres connus. (156)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'Union bretonne publie les intéressants détails qui suivent sur les deux navires destinés à faire le service de Saint-Nazaire au Mexique et à ouvrir un nouveau débouché au commerce de nos côtes, qui était obligé de faire passer par le Havre ou par l'Angleterre ses produits pour les Antilles et l'Amérique:

La foule des curieux qui vont de Nantes à Saint-Nazaire pour visiter les deux transatlantiques récemment arrivés dans ce port est considérable; elle le serait bien plus encore si la Compagnie du chemin de fer organisait, comme nous le lui avons demandé, des trains de plaisir de Saumur, Angers et Nantes à la mer.

Les deux paquebots Cortès et Colomb, devenus Louisiane et Floride, ont été construits en Ecosse. Ils sont arrivés de la Clyde en Loire, le premier en 52 heures, le second en 58. Ces deux bateaux construits, l'un par M. Cair, de Greenock, l'autre par MM. H. et G. Thompson, de Glasgow, développent une force de 500 chevaux, mesurent 85 mètres de tête en tête, 11 mètres 60 de bau et 8 mètres 25 de creux, et offrent dans ces vastes proportions l'aspect le plus élégant et

tore. Il en fit la remarque à son compagnon, non sans accuser la négligence des domestiques qu'il avait chargés de monter sa malle, son sac de nuit et son carton à chapeaux dans une des chambres de sa nouvelle demeure. Quelle incurie dans ces naturels de Bretagne! Ils n'avaient su que le contempler d'un air ébahi, sans lui rendre un service aussi simple que celui qu'il en attendait. Des serviteurs! des ouvriers! s'écriait Rupert; j'appelle cela un banc d'huitres, et pas du tout perlières encore!

Richard le laissait dire et gardait un morne silence.

Au bout d'une heure, éboulée assez tristement, les voyageurs se retrouvèrent dans le village où Richard était venu prendre l'héritier. Arrivé au milieu de la place, le vieillard arrêta les chevaux.

— Descendez, monsieur, descendez!

— Et pourquoi? demanda Rupert.

— Vite! vite! descendez! répéta l'homme de confiance d'un ton tellement impérieux que le commis, croyant à quelque péril caché, s'élança d'un bond hors de la voiture.

— Maintenant, cette malle, ce carton, vite! vite!

Rupert obéit machinalement, saisit un des bouts de la malle et la posa sur le sol. Comme il se relevait, il reçut sur le dos le carton à chapeaux et le sac de nuit. Furieux, il apostrophait violemment le vieillard resté dans la voiture, lorsque Richard, ou plutôt l'oncle Benoit qui avait pris ce nom, fit claquer son fouet avec un geste terrible.

— Insolent, s'écria-t-il, tu prétendais tout à l'heure que ton cousin était un niais et qu'il expiait justement

le tort d'avoir osé contrarier un oncle à héritage. L'oncle à héritage est devant tes yeux, et c'est à toi d'expier, à ton tour, les sottises que je viens d'entendre. Regarde sur la hauteur! c'est la diligence qui se dirige vers Paris et qui va t'y ramener à l'instant. Adieu, adieu pour toujours, tête folle et cœur égoïte. Tu n'auras d'autre part à l'aisance dont j'espère avoir encore longtemps à jouir, que cette bourse trop bien garnie pour un misérable tel que toi!

La berline se remit en mouvement et disparut derrière le coteau, tandis que la diligence approchait de la place où Rupert, debout au milieu de ses bagages, était demeuré comme pétrifié. Il n'eut pas la force d'élever la voix pour appeler le conducteur; mais celui-ci le devina aux signes de détresse qu'il faisait, en tenant encore à la main la bourse que le vieillard, avant de partir, lui avait jetée en plein visage. Ces gestes avaient une éloquence d'autant plus irrésistible que la voiture était presque vide.

Le commis en nouveauté choisit la place la plus économique et s'y blottit, aussi maussade qu'il s'était montré bon vivant dans la diligence du matin. Ses compagnons, cette fois, ne purent en tirer un mot. Seulement l'un d'entre eux, au moment où Rupert paraissait profondément endormi, l'entendit prononcer distinctement ces paroles significatives: — Refait comme un provincial! Tout ce qu'il y a de plus berné par le guignon, et de plus aplati par le malheur!

VI. — PACIFIQUE.

La Providence, pour corriger nos défauts, se sert

quelquefois des moyens qu'employaient les Spartiates pour donner à leurs enfants l'horreur de l'intemperance. L'oncle Benoit, par les récriminations de Placide contre son frère et les froides divagations du commis en nouveautés, en avait plus appris sur la morale des intérêts opposés à la morale des devoirs, qu'il n'aurait pu le faire en prêtant toute son attention aux prédications les plus sages et les plus éloquentes. Le vieillard, malgré ses préoccupations trop exclusivement matérielles, trouvait encore dans son cœur, lorsqu'il s'interrogeait, la droiture, la compassion, une admiration sincère pour la vertu; aussi fallait-il, pour l'éclairer suffisamment sur les pernicieux effets de ses doctrines, qu'il les vît mettre en pratique par des êtres inférieurs à lui. La séparation se faisait maintenant dans son esprit entre les bons et les mauvais, comme elle se fera à la fin des temps; et à mesure qu'il se rendait un compte plus exact de la différence des âmes, il reconnaissait que les plus grandes étaient celles qui prenaient conseil du devoir, et les plus petites celles qui subordonnaient tout à des intérêts humains. Avec la morale des intérêts, hilare eût été lâche et hypocrite, l'abbé égoïte, sensuel et vaniteux. Plein de ces réflexions, le directeur de l'usine rentra chez lui avec d'excellents projets pour le lendemain; il y rêva jusqu'au premier chant du coq, et si cette nuit-là un songe de sinistre augure se glissa dans la chambre d'hilare, dans celle de Richard ou de l'abbé Morineau, les présages sont des imposteurs!

Voici ce que tous nos amis auraient dû voir, je ne dirai pas dans les illusions, mais dans les prévisions ou les prophéties du sommeil:

les formes les plus dégagées et les plus sveltes. Ils sont d'un type nouveau dit à *spardeck*, type désormais adopté par la navigation intertropicale et qui offre de grands avantages sur le modèle ancien des navires à rouffe et à entre-pont.

Le *spardeck* peut être défini : un pont supérieur posé sur bastingages régnant de bout en bout, ou bien une dunette prolongée de l'arrière à l'avant et consacrée tout entière au logement des passagers. Il est difficile de comprendre quelle ampleur les salons et les cabinets acquièrent par une disposition pareille, et combien l'air et la lumière peuvent être aisément et libéralement distribués dans cette partie supérieure du navire. Des hublots percés latéralement de deux mètres en deux mètres éclairent chaque cabine, et par suite de leur position élevée peuvent toujours rester ouverts en traversée.

Établies en petit nombre, jusqu'ici sur les steamers anglais, ces cabines à ouvertures extérieures (*outsides cabins*) ont été toujours considérées comme des cabines privilégiées, et le voyageur payait en sus du tarif 5 liv. st. ou 125 fr. de plus pour s'en assurer la possession.

À bord de la *Louisiane* et de la *Floride*, toutes les cabines, même celles de deuxième classe, sont sous *spardeck* et reçoivent le jour latéralement; le privilège sera donc pour tous, et aucun excédant ne sera demandé à quiconque pour en jouir.

Dans ce *spardeck* de 85 mètres, que nous venons de décrire, sont ménagés les logements de 100 passagers de première classe, de 72 passagers de deuxième classe, et de tout l'état-major du bord. Un grand salon luxueusement décoré, à l'usage des passagers de chambre, occupe la partie arrière. Un salon sur l'avant est destiné aux passagers de deuxième classe. Il y a, en outre, un boudoir pour les dames, des cabinets de bains, une salle d'armes, etc. On ne peut s'empêcher d'admirer, dans l'heureuse combinaison de ces aménagements, et la grandeur de l'ensemble, et le soin et la perfection des détails.

On remarque encore sur le pont des deux steamers, des installations mécaniques nouvelles et ingénieuses destinées à faciliter leurs manœuvres et leurs opérations. Ce sont des engins mus par la vapeur, qui lèvent les ancres, hâlent le navire, chargent et déchargent les marchandises et le charbon, évitant ainsi à l'équipage ces travaux pénibles et longs qui s'accomplissaient à l'aide des guindeaux et des cabestans.

La *Louisiane* et la *Floride*, tant au point de vue des recherches de leur armement qu'au point de vue de la beauté et de la commodité de leurs aménagements de passagers, nous paraissent réaliser un progrès sur les steamers de même dimension qu'il nous a été donné de voir jusqu'ici. Leur vitesse en traversée semble également devoir se montrer très-supérieure. Ils ont donné 12 nœuds 1/2 lors de leurs essais à Greenock; ils ont accompli leur trajet de la Clyde à Belle-Ile à une vitesse moyenne de 11 nœuds. Tout porte à croire que ces pionniers de la ligne

du Mexique dépasseront d'une manière sensible la vitesse minimum qui leur est imposée par le cahier des charges, et que les passagers de nos Antilles, de Santiago-de-Cuba et de la Vera-Cruz seront maintes fois rendus à destination avant les délais fixés par l'itinéraire officiel.

On mande de Saint-Nazaire, le 31 mars :

Les essais du paquebot la *Louisiane*, de la Compagnie générale transatlantique, destiné au service de la Martinique, de Cuba et du Mexique, viennent d'être terminés par la commission du gouvernement et ont réussi de la manière la plus complète.

Ministère de l'intérieur.

DIRECTION GÉNÉRALE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'Administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 19 mai 1862, dans les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident et produire les pièces ci-après :

- 1° Demande indiquant la ville dans laquelle ils désirent concourir;
- 2° Acte de naissance dûment légalisé;
- 3° Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé;
- 4° Certificat constatant la libération définitive du service militaire, pour les candidats qui, en raison de leur âge, devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée;
- 5° Diplômes constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Dans le département de la Seine, l'inscription et le dépôt des pièces auront lieu à la direction générale des lignes télégraphiques (Bureau du personnel), rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 105.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Les registres d'inscription ouverts dans les préfectures et à Paris seront clos le 15 avril, à quatre heures du soir.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui complèraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

- 1° Écriture très-lisible;
- 2° Rédaction correcte;
- 3° Dessin linéaire;
- 4° Arithmétique jusques et y compris les proportions;
- 5° Notions élémentaires de géométrie, de physique, et de chimie en ce qui concerne seulement la composition des piles électriques;

D'abord, sous les châtaigniers, devant l'usine, une table immense, entourée de nombreux ouvriers sous la présidence du véritable Richard. Un peu à l'écart, un autre couvert animé par la bonne humeur d'Hilaire et de Rosine, les rires de leurs enfants, et une petite guerre toute amicale entre le recteur de Penancoat et Poncele Benoit. Au dessert un autre tableau : l'abbé contraint, oui, contraint de boire un plein verre d'un certain champagne; et, tout à coup, sous une pyramide de fruits tombée en débris dans toutes les assiettes, la découverte faite par le même convive d'une vieille montre d'or et d'un couvert d'argent! Pourquoi cette rougeur subite sur le front de l'excellent prêtre? Pourquoi ces applaudissements des marmots? ce rire convulsif de M. Benoit? ces larmes d'attendrissement et de joie dans les yeux de Rosine et d'Hilaire? Ah! Montaigne a bien raison de faire remarquer que les mouvements et les plis du visage qui servent aux pleurs, servent aussi au rire, et qu'avant que l'un ou l'autre soit achevé d'exprimer, on est en doute vers lequel on va, l'extrémité du rire se mêlant aux larmes!

Tout cela devait avoir lieu le dimanche qui suivit la courte apparition de M. Rupert. Il y eut aussi un discours de l'oncle Benoit, mais peut-être vaudrait-il mieux n'en point parler, attendu que l'orateur, toujours par respect pour l'autorité dont il est encore le depositaire, y prit, avec la vérité, de formidables licences. Bien décidé à changer sa ligne de conduite, il tenait pourtant à ne laisser aucun doute sur la sagesse de tout ce qu'il avait fait et dit jusque-là. Dans ce but, l'aventure de Rupert lui servit d'exemple, de clef pour ses actions

passées, aujourd'hui quelque peu gênantes; et sans cette clef, véritable passe-partout dans ses mains habiles, il est difficile de deviner comment il eût fait pour sauvegarder son amour propre aussi heureusement. Les ouvriers et le notaire, mis d'avance dans le secret, étaient là pour attester que l'oncle avait voulu soumettre à une épreuve son neveu parisien; et si la mystification de ce dernier demeurait un fait incontestable, n'aurait-on pas eu mauvaise grâce à refuser de voir ailleurs les mêmes expériences morales, le même système d'observation? Ainsi, l'orateur osa déclarer qu'en ordonnant à ses ouvriers de venir tous les dimanches à l'usine, il avait seulement voulu les éprouver. Le renvoi de Richard n'était autre chose qu'une épreuve nouvelle; la démarche au presbytère, également une épreuve. De cette façon, le directeur de l'usine conservait, croyait-il, tout le prestige dont il avait besoin : sa dignité sauvegardée, rien ne s'opposait à ce qu'il vécût dorénavant en paix avec tout le monde, avec Dieu lui-même dont il déclarait hautement n'avoir jamais voulu usurper les droits en lui dérochant, pour le travail, un jour consacré au repos et à la prière.

Le discours du rusé vieillard fut accueilli par des bravos si prolongés et si unanimes, par un tel bruit de verres entre-choqués et de couteaux frappant sur les tables, qu'en moins d'une seconde les oiseaux rassemblés sur les branches des châtaigniers d'où ils assistaient curieusement à la fête, s'envolèrent éperdus dans toutes les directions. Le joyeux vacarme arriva jusqu'à mademoiselle Pacide, retenue au presbytère par une entorse, et qui, dans son empressement à ouvrir sa fenêtre pour mieux entendre, poussa le pot de jacinthes bientôt réduit

6° Géographie. — La connaissance de l'une ou de plusieurs des langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, sera prise en grande considération pour le classement des candidats. Ils seront informés individuellement de leur admission ou non-admission à l'examen dix jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF

Les jeunes soldats ci-après désignés, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie de Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse :

- Assier, Pierre-Joseph, 1^{er} canonnier-conducteur au 14^e régiment d'artillerie;
- Rueche, Charles, soldat au 59^e régiment d'infanterie;
- Boulangier, Eugène, soldat au 59^e régiment d'infanterie;
- Tharé, Hilaire, voltigeur au 59^e régiment d'infanterie;
- Boichot, Yves, soldat au 17^e régiment d'infanterie;
- Batho, Césaire-Julien, soldat au 16^e régiment d'infanterie.

Le Maire de la commune des Rosiers donne avis que le dimanche, 27 avril 1862, à midi, il sera procédé à la mairie, et sur soumissions cachetées :

- 1° A l'adjudication des travaux de payage à exécuter sur les chemins de cette commune et dont le devis s'élève à 51,000 francs;
- 2° A l'adjudication des travaux de réparation à faire à la couverture de l'église; le devis s'élève à 2,658 francs.

Pour chronique locale et faits divers : P. COURT.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Afin d'alléger les charges du Trésor et d'entrer dès à présent dans les vues d'économie qui président à l'établissement du budget de 1863, l'Empereur vient d'ordonner une réduction de 32,000 hommes sur l'effectif de l'armée active, le licenciement des 101^e et 102^e régiments d'infanterie de ligne, et la vente de 2,200 chevaux.

S. A. I. le prince Napoléon part lundi prochain pour Londres, afin de présider aux derniers arrangements de l'exposition des produits français dans le palais de Hyde-Park. — Hayas.

en mille pièces sur le pavé de la cour. Un cri lamentable retentit dans toute la maison, tant il est vrai qu'un beau jour, un jour de bonheur pour le plus grand nombre, peut être aussi pour quelqu'un jour néfaste.

Quoi qu'il en soit des adversités de la vieille fille, l'année du règne de Pacifique va commencer dans l'usine de M. Benoit. Ce dernier promet de vivre jusqu'à cent ans; et, son neveu Hilaire devant lui succéder, l'avenir se montre sous de riantes couleurs pour les habitants de Penancoat.

Le recteur et le directeur de l'usine sont maintenant d'accord sur tous les points, un seul excepté : l'influence des chemins de fer sur la Bretagne. M. Benoit s'obstine à ne voir que des avantages dans les voies nouvelles, ouvertes aussi parmi nous au commerce et à l'industrie; mais l'abbé se montre moins optimiste; et, tout en admirant le progrès matériel préconisé si haut par son ami, il craint que ce progrès, follement exclusif et dominateur, n'amène avec lui une décadence morale.

Un autre curé, le bienheureux Jagu, qui mourut à Morlaix le 20 juillet 1707, consulté un jour sur les destinées de notre province, fit une réponse singulière que la tradition populaire a conservée : « La Bretagne, dit-il, gardera la simplicité de ses mœurs tant qu'elle ne sera pas sillonnée par des chemins de feu. » La prédiction va-t-elle s'accomplir? Hélas! des signes avant-coureurs semblent déjà l'annoncer, et pas un de nous, qui aimons surtout la Bretagne pour ses antiques vertus, pas un de nous, s'il est destiné à vieillir, ne peut avoir la certitude de reconnaître encore, dans un quart de siècle, les traits et l'accent de sa mère! — HIPPOLYTE VIOLLEAU.

Marseille, 4 avril. — Le temps orageux qui règne dans la Méditerranée retarde les arrivages dans notre port.
 Les lettres de Naples, du 1^{er} avril, portent qu'une révolte intérieure qui a éclaté dans la prison de la Vicaria, à Naples, a causé une panique dans le quartier. La troupe et les gardes nationaux sont intervenus.
 Une expédition est organisée contre les bandes du Vésuve.
 Les nouvelles d'Athènes reçues à Trieste sont du 29. L'insurrection des îles de Santorin et de

Naxos a été comprimée.
 Dans l'Acarmanie, un détachement de troupes révolté a été arrêté par les paysans et envoyé au camp royal devant Nauplie. Le général Hahn coupe les eaux qui approvisionnaient cette place.
 Des démonstrations ont eu lieu à Liparisi, Calamanta et Navarin. — Havas.
 MM. les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Saumur sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 17 avril, pour entendre la reddition des comptes de l'exercice 1861.

La réunion aura lieu à deux heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. (168)

BOURSE DU 5 AVRIL.
 5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 99
 4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 98 00.

BOURSE DU 4 AVRIL.
 5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 99
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE
 APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 7 avril 1862, à midi, il sera procédé par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur Valery Legroux, bijoutier, sise à Saumur, faubourg de Nantilly, près l'église, à la vente publique aux enchères du mobilier et du matériel dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, rideaux, guéridon, commode, belles glaces, flambeaux, chaises, tables, draps, serviettes, effets, un très-beau laminoir, établi et outils de bijoutier, tour, soufflet, étaux, enclume, etc., outils de jardinage, bouteilles vides et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A VENDRE
 DE GRÉ A GRÉ,

LA TERRE DU DAUPHINÉ,

Propriété de revenu et d'agrément, sise commune de Fontaine-Guérin.

Formée de :

1^o La réserve, comprenant maison de maître, bâtiments de service, maison de fermier, cours, jardins, bosquets, terres labourables, vastes prairies entourées d'eau, vignes et bois; le tout composant un ensemble d'une superficie H. A. d'environ 39 56

2^o Et les fermes de la Varanne, de la Grande et de la Petite-Poissonnière, attenant pour la majeure partie à la réserve, et de la contenance ensemble d'environ 34 48

Total 74 04

Cette propriété offre tous les avantages d'une très-belle chasse.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M^r MEFFRAY.

A VENDRE
 LA FERME

DE LA MAISON-ROUGE,

Sise commune de la Menitré,

D'un revenu net de 3,000 francs.

L'impôt à la charge du fermier.

S'adresser, pour traiter, à M^r LEROUX, notaire, ou à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (160)

Etude de M^r LEROUX, notaire.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, occupée par M. ESRETTEAU, boulanger.

Appartenant à M. Jean LANIER, marchand de chanvre à Bourgueil. La dite maison composée de bâtiments, cour et jardin.

S'adresser à M^r LEROUX, notaire à Saumur. (144)

Etude de M^r LAUMONIER, successeur de M^r DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
 Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE

NOMMÉE TIVOLI,

A quatre kilomètres de Saumur, avec cour derrière la maison, vaste jardin entouré de murs, avec espaliers, bosquet. — Remise et écurie.

S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire à Saumur. (136)

A VENDRE
 OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M^r BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (585)

A LOUER

Pour la Toussaint 1862,

LES MOULINS A BAU ET A VENT

DE CHANTEMERLE,

Commune de Nuell.

Avec 8 à 10 hectares de terres et prés, contigus.

S'adresser à M. JULIEN RABOUIN, garde particulier au château de la Grise, ou à M^r AUDOUIN, notaire à Nuell. (116)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Rue de la Tonnelle, n^o 16.

S'adresser à M. Yvon, même maison. (111)

A VENDRE

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Petit-Pré, près de la rue Royale, occupée par M^m Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (50)

A VENDRE

D'OCCASION

UN MATERIEL DE REMEUR.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PIANO et un MEUBLE de SALON

d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DE SUITE

Une bonne JUMENT, âgée de 12 ans, propre à la selle pour homme et pour dame, et à l'attelage.

S'adresser à M. POUPOIN, lieutenant à l'Ecole, rue de la Mairie, 8, ou à l'écurie Raguideau, rue Beaurepaire. (165)

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE TRÈS-BELLE CALÈCHE

Sortie des ateliers d'un des meilleurs carrossiers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A des prix très-modérés,

UNE GRANDE QUANTITÉ

DE COTRETS,

S'adresser, à M. TRAVERSIER, marchand de bois, rue Saint Nicolas, 75. (157)

A CÉDER

MAISON DE BLANC EN GROS

A ANGERS.

S'adresser à MM. A. MICHEL GOBARD et LABICHE, négociants à Angers.

A CÉDER

UN MAGASIN DE MERCERIE EN GROS,

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

CHAMBRE GARNIE

A LOUER

rue d'Orléans, chez

M. ROBIN

Coiffeur et dessinateur en cheveux pour tombeaux et médaillons. — Dépôt de pommade au détail. — Coupe de cheveux d'enfants à 15 et 20 c.

A LOUER

MAISON AVEC JARDIN

Rue Verte, près le Champ-de-Foire. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (162)

A LOUER

Un bel appartement, composé de six pièces, caves, grenier. Maison de M^m V^e LECHAT, rue d'Orléans, 99.

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

Située place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 20.

S'adresser à M. COGNARD, sur les Ponts. (626)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865.

MAGASIN ET PORTION DE MAISON

Occupés par M. Daveau, miroitier, rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M^m veuve BORET-GALLEAU, rue de Bordeaux, 5.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE

de trente à quarante ans. S'adresser à M^m MORIN, rue Beaurepaire. (176)

PLACE DE LA GRISE, A SAUMUR, GIRARD FILS

Marchand de Bois,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de toute l'administration de Saumur.

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il joint à ses magasins de bois de chauffage et charbon de bois, une grande quantité de charniers pour les vignes, lattes, barreaux, rais, merrain, boissellerie et bois de charpente.

Il est en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites. (150)

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (42)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur), son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^o, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (177)